



**Fédération Autonome de la
Fonction Publique Territoriale
POLICE MUNICIPALE**



Le Secrétaire National de la FA-FPT
NTIC - Police Municipale
Fabien GOLFIER
06 09 94 79 27 - fabien.golfier.fafptpm@gmail.com

Paris, le 13 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE :

**Réunion de la Commission Consultative des Polices Municipales avec Manuel VALLS
Non pas un rendez-vous pour rien, mais un rendez-vous manqué !**

La Commission Consultative des Polices Municipales s'est réunie, ce 13 février 2014, pour la première fois depuis la prise de fonction de Manuel VALLS au Ministère de l'Intérieur en 2012. Période coïncidant à quelques mois près avec sa dernière réunion organisée en mars 2012. Le Ministre a tenu à rappeler son attachement à la Police Municipale et à la reconnaissance de celle-ci, rappelant quelle n'est pas un palliatif aux défaillances de l'Etat, mais un partenaire en matière de lutte contre la délinquance.

La **FA-FPT Police Municipale** tient à saluer le geste fort de Manuel VALLS qui a annoncé, à cette occasion, qu'il venait de signer l'arrêté permettant de porter sur l'acte de décès de notre collègue Aurélie FOUQUET, abattue en service à Villiers-sur-Marne en mai 2010, la mention « Mort pour le service de la Nation ». Cette disposition a pour effet d'inscrire son nom sur le monument aux morts de sa commune, mais surtout de conférer à son fils le statut de pupille de la Nation.

Malgré cette introduction forte de sens, cette réunion n'a répondu que très partiellement à nos attentes, le gouvernement ne retenant pas une revendication statutaire attendue par l'ensemble des agents de catégorie C. La non prise en compte par Matignon de l'accord donné par l'Association des Maires de France (AMF) à la mise en place d'un taux plancher rendu obligatoire en ce qui concerne l'Indemnité Spécifique de Fonction laisse un goût amer et est une réelle déception. Bien que portée par le Ministre de l'Intérieur cette mesure n'a pas reçu l'assentiment de ses collègues, laissant sur le carreau près de 10% des agents de catégorie C. En effet cette mesure tant attendue était emblématique à plus d'un titre, d'une part elle était le résultat de plusieurs années de négociations avec nos employeurs et un fort signe de reconnaissance exprimé par ceux-ci. D'autre part elle permettait de gommer les différences persistant entre agents d'un même cadre d'emploi soumis aux mêmes contraintes et ne percevant pas ou peu cette prime. La **FA-FPT Police Municipale** considère qu'un rendez-vous important a été manqué par le gouvernement, alors même que les premiers concernés, employés et employeurs, persévéraient à mettre en œuvre ces dispositions. Néanmoins le Ministre nous a assuré ne pas être fermé sur ce sujet et être prêt à le représenter dès qu'une fenêtre budgétaire le permettra, dont acte.

FA-FPT POLICE MUNICIPALE
96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 06 09 94 79 27

E-mail: contact.fafptpm@gmail.com - Site Internet : <http://www.fafpt.org> et <http://www.policemunicipale.org>

Dire que cette réunion a été un total échec serait mentir. Pour la **FA-FPT Police Municipale** il faut reconnaître que quelques unes de nos revendications ont trouvé échos, notamment en ce qui concerne la création d'un nouvel échelon, certes contingenté, mais introduisant une parité tant attendue avec les grilles indiciaires de la filière technique de catégorie C (IB 567 au 1^{er} février 2014 et 573 au 1^{er} janvier 2015), portant l'indice brut terminal au. La création d'un deuxième grade en catégorie A doté d'un indice brut 801 et l'abaissement du seuil de recrutement dans ce cadre d'emploi à 20 agents. Nous sommes en deçà de nos revendications, mais un premier pas est franchi.

Le Ministre a rappelé sa volonté de rénover le cadre d'emploi des agents de Police Municipale et son attachement au maintien de l'appellation Police Municipale (revendication que seule la **FA-FPT Police Municipale** a portée depuis le début, rejoint ensuite par l'AMF et qui semble avoir désormais trouvé écho auprès des autres organisations syndicales). A cet effet il annoncé sa volonté de voir présenter un projet de Loi à ce sujet dès le début du deuxième trimestre 2014, celui-ci aura pour objectif, entre autre, de fusionner le cadre d'emploi des Gardes-champêtres avec celui des policiers municipaux. Ce projet initiera également une formation obligatoire pour les ASVP, une procédure simplifiée de contrôle des polices municipales et l'obligation de mise en place d'une convention de coordination pour tous les services de Police Municipale.

La **FA-FPT Police Municipale** a rappelé aux Ministres, les attentes de tous les agents de la filière à tout point de vue et l'urgence de traiter l'ensemble de ces dossiers si longtemps mis de côtés. La **FA-FPT Police Municipale** a attiré l'attention de Manuel VALLS sur les doutes des Gardes-champêtres quant à la partie réglementaire à venir qui risque d'impacter l'exercice de leurs missions.

Il n'a pas s'agi d'un rendez-vous pour rien, mais d'un rendez-vous manqué.

La **FA-FPT Police Municipale** restera très vigilante lors de sa participation aux groupes de travail annoncés par le Ministre dans les semaines à venir, une nouvelle réunion de la CCPM devrait quant à elle être organisée d'ici l'été.

FAFPT
Autonome et Libre